



XVII^{ème} CONGRES DU SNFOCOS – 14-17 mars 2011 à Lyon

RESOLUTION DE LA SECTION PROFESSIONNELLE DES CONTROLEURS DE SECURITE

La Branche AT-MP est engagée depuis 2004 dans une démarche de contractualisation avec l'Etat.

Sur la période de la deuxième COG 2009-2012, la Direction des risques professionnels (DRP) de la CNAMTS a initié une politique de prévention des risques professionnels qui a très largement changé les pratiques professionnelles des Contrôleurs de sécurité.

La Section professionnelle des Contrôleurs de sécurité reconnaît la nécessité de la modernisation de la branche et la volonté de la DRP de renforcer l'efficacité de la politique de prévention et d'améliorer les conditions de travail des salariés.

Pour autant, la section déplore que la mise en œuvre de cette « nouvelle » politique n'ait pas respecté les valeurs essentielles de la prévention, à savoir : l'HOMME, la TRANSPARENCE et le DIALOGUE SOCIAL.

L'absence de concertation préalable et les moyens accordés à l'accompagnement de ces changements ont induit des difficultés qui ont été et sont encore très préjudiciables à la fois au fonctionnement des services, mais aussi à la qualité du travail, sans parler des conséquences extrêmement néfastes sur la santé physique et mentale des personnels de la branche.

La section se félicite de voir – enfin – le début d'une existence de la Branche AT-MP au niveau national et notamment au sein des instances de l'UCANSS, instances dans lesquelles le SNFOCOS tiendra toute sa place, conformément à ses valeurs.

La section s'inquiète cependant du caractère *a priori* désordonné des initiatives de la DRP en matière de « ressources humaines » : demande d'expertise (rapport BAUER...), champs coordonné RH, projet de réforme des agréments de Contrôleur de sécurité et d'Ingénieur-conseil, évaluation des besoins de compétences à cinq ans, etc. La section est d'autant plus inquiète qu'aucune forme de concertation « officielle » sur ces sujets n'est envisagée avec les Organisations syndicales.

La Section professionnelle des Contrôleurs de sécurité réclame :

- La transparence sur les éléments de rémunération des personnels de la Branche AT-MP et la transmission de ces éléments aux Observatoires inter régionaux ;
- L'alignement des remboursements des frais de déplacement sur la base de ceux des Agents de direction, des Agents comptables, Ingénieurs-conseils et Médecins salariés, conformément aux récents arrêts de la Cour de cassation en la matière.

La Section professionnelle des Contrôleurs de sécurité revendique :

- La possibilité d'une évolution de carrière jusqu'au niveau 9, voire 10 de la grille des Ingénieurs-conseils, de la Convention collective nationale des Agents et Cadres. Le passage du corps des Contrôleurs de sécurité à celui des Ingénieurs-conseils étant déjà intégré au dispositif de rémunération et de la classification des emplois du 30 novembre 2004 ;
- La négociation d'un protocole d'accord national sur la mise à disposition de véhicules de fonction pour leurs déplacements professionnels et personnels, sur la base d'un véritable avantage en nature ;
- La négociation d'une indemnité de découcher en dépassement de forfait spécifique aux grandes villes de Bordeaux, Lille, Lyon, Nantes, Marseille, Paris, Strasbourg et Toulouse.

La Section professionnelle des Contrôleurs de sécurité soutient et s'associe pleinement à la plate-forme revendicative de l'encadrement dite « des 40 points ».

Par ailleurs, la Section professionnelle des Contrôleurs de sécurité, sans y être farouchement opposée, n'est pas favorable à sa fusion avec celle des Ingénieurs-conseils. En effet, il semble *a priori* difficile de concilier les intérêts communs des « managers » et des « managés ». Il existe toujours la possibilité, au cas par cas, d'élaborer des résolutions communes aux deux sections professionnelles.

Frédéric LORANGE

Secrétaire sortant de la Section professionnelle des Contrôleurs de sécurité

Adoptée à l'unanimité le 17 mars 2011